

BNP PARIBAS FORTIS
société anonyme
Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
0403.199.702 - RPM Bruxelles
(la « Société »)

**CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ
DU 20 AVRIL 2023**

Le Conseil d'Administration de la Société invite tous les détenteurs de titres de la Société à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société (l'« Assemblée ») qui se tiendra le jeudi 20 avril 2023 à 10 heures au siège de la Société (entrée: rue Baron Horta 4, 1000 Bruxelles).

Ordre du jour

1. Prise de connaissance des rapports annuels du Conseil d'Administration et du commissaire relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022
2. Communication des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022
3. Prise de connaissance et approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022
4. Octroi d'une prime bénéficiaire identique
5. Affectation du bénéfice de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2022
6. Décharge aux administrateurs
7. Décharge au commissaire
8. Rémunération des administrateurs pour leurs mandats au Conseil d'Administration et ses comités durant l'exercice social 2023
9. Mandats d'administrateurs
 - 9.1. Renouvellement de mandats d'administrateurs
 - 9.2. Confirmation et renouvellement du mandat d'un administrateur
 - 9.3. Nomination d'administrateurs
10. Nomination et rémunération du commissaire
11. Pouvoirs

Formalités de participation

Les titulaires de titres nominatifs peuvent assister à l'Assemblée à condition qu'ils apportent la preuve de leur identité et qu'ils confirment au plus tard le jeudi 13 avril 2023 leur intention d'y participer.

Les titulaires de titres dématérialisés doivent, au plus tard le jeudi 13 avril 2023, accomplir les formalités de participation auprès d'une institution financière belge et en avvertir la Société.

Représentation via procuration

Les détenteurs de titres ne pouvant prendre part personnellement à l'Assemblée peuvent s'y faire représenter, à condition de respecter les dispositions de l'article 27 des statuts. A cet effet, des formulaires de procuration sont mis à leur disposition au siège de la Société ou pourront être envoyés sur simple demande à l'adresse e-mail indiquée ci-dessous. Les procurations signées et complétées doivent être transmises à la Société au plus tard le jeudi 13 avril 2023.

Droit de poser des questions

Les détenteurs de titres ont la possibilité d'envoyer par écrit et préalablement à l'Assemblée leurs questions à propos des sujets portés à l'ordre du jour. Afin d'y répondre lors de l'Assemblée, ces questions doivent être transmises à la Société au plus tard le vendredi 14 avril 2023.

Mise à disposition des documents

Une copie des documents qui doivent être mis à la disposition des titulaires de titres nominatifs, des administrateurs et du commissaire conformément au Code des sociétés et associations leur est adressée en même temps que la présente convocation.

Ces documents seront aussi consultables et téléchargeables à partir du mercredi 29 mars 2023 sur le site web de la Société.

Les titulaires d'autres actions, obligations convertibles, droits de souscription et certificats émis avec la collaboration de la Société pourront recevoir, à partir du mercredi 29 mars 2023, au siège de la Société, une copie de ces documents.

Une copie de ces documents sera également et sans délai adressée aux personnes qui, au plus tard le jeudi 13 avril 2023, auront rempli les formalités requises pour être admises à l'Assemblée. Les personnes qui auront rempli ces formalités après ce délai recevront une copie de ces documents à l'Assemblée.

Demands d'informations

Toute notification et / ou question à la Société relative à la présente convocation doit être adressée à l'une des adresses ci-dessous, et de préférence par voie électronique.

BNP Paribas Fortis
Secrétariat Général (1CC8S)
Montagne du Parc 3
1000 Bruxelles
E-mail : bnpparibasfortis.generalsecretariat@bnpparibasfortis.com

Bruxelles, le 24 mars 2023